

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance n° 4 du 14 décembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi quatorze décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, représenté par Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Gérard VIEUBLED.

❖ Délibération n° CM..29-2023

Service Public de PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

- Exercice 2021 ♦ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service ♦

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'en application des dispositions du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport technique et financier sur le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers, pour l'année 2021, débattu en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis lors de sa séance du 10 février 2023, doit désormais être présenté au Conseil Municipal de chacune des Communes de l'Agglomération.

* * * *

Et, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 décembre 2023.

Gérard VIEUBLED, Secrétaire